
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

À la suite de sa réunion du 5 février 2021

Rue Sainte-Catherine Ouest (phase 2) A21-SC-03

| | |
|------------------------------|---|
| Localisation : | Rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Bishop Arrondissement de Ville-Marie |
| Reconnaissance municipale : | Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Plan d'urbanisme) |
| Reconnaissance provinciale : | Comprend les aires de protection (LPC*) suivantes : - l'édifice du Mount Stephen Club - la façade des Appartements-Bishop Court |
| Reconnaissance fédérale : | Aucune |

Le Conseil du patrimoine de Montréal** (CPM) émet un avis à la demande du Service de l'urbanisme et de la mobilité, conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement.

HISTORIQUE DU SITE ¹

La zone à l'étude se situe sur la rue Sainte-Catherine Ouest et ses abords, entre les rues Mansfield et Bishop. Ce secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle comprend les aires de protection de l'édifice du Mount Stephen Club et de la façade des Appartements-Bishop Court. L'ancienne académie Bourget (1214-1230, rue de la Montagne), érigée en 1914, se trouve également à proximité².

Au sud-est de cette zone se trouvent le square Dorchester et la place du Canada (auparavant nommé le square Dominion). Plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial se trouvent à proximité, dont la gare Windsor (1887-1913), la cathédrale Marie-Reine-du-Monde (1870-1894), l'église anglicane St. George (1869-1870), l'édifice de la Sun Life (1914-1931), l'hôtel Windsor (1876-1923) et le Dominion Square Building (1928). L'aménagement paysager du square Dominion débute en 1870 sur l'emplacement des cimetières juifs et catholiques. Au cours des années, de nombreux

¹ Contenu majoritairement tiré et adapté de : Ville de Montréal, *Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Ville-Marie*, 2005, p. 54-55

² Ministère de la Culture et des Communications, *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* (<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/>) (site consulté en février 2021)

* Loi sur le patrimoine culturel

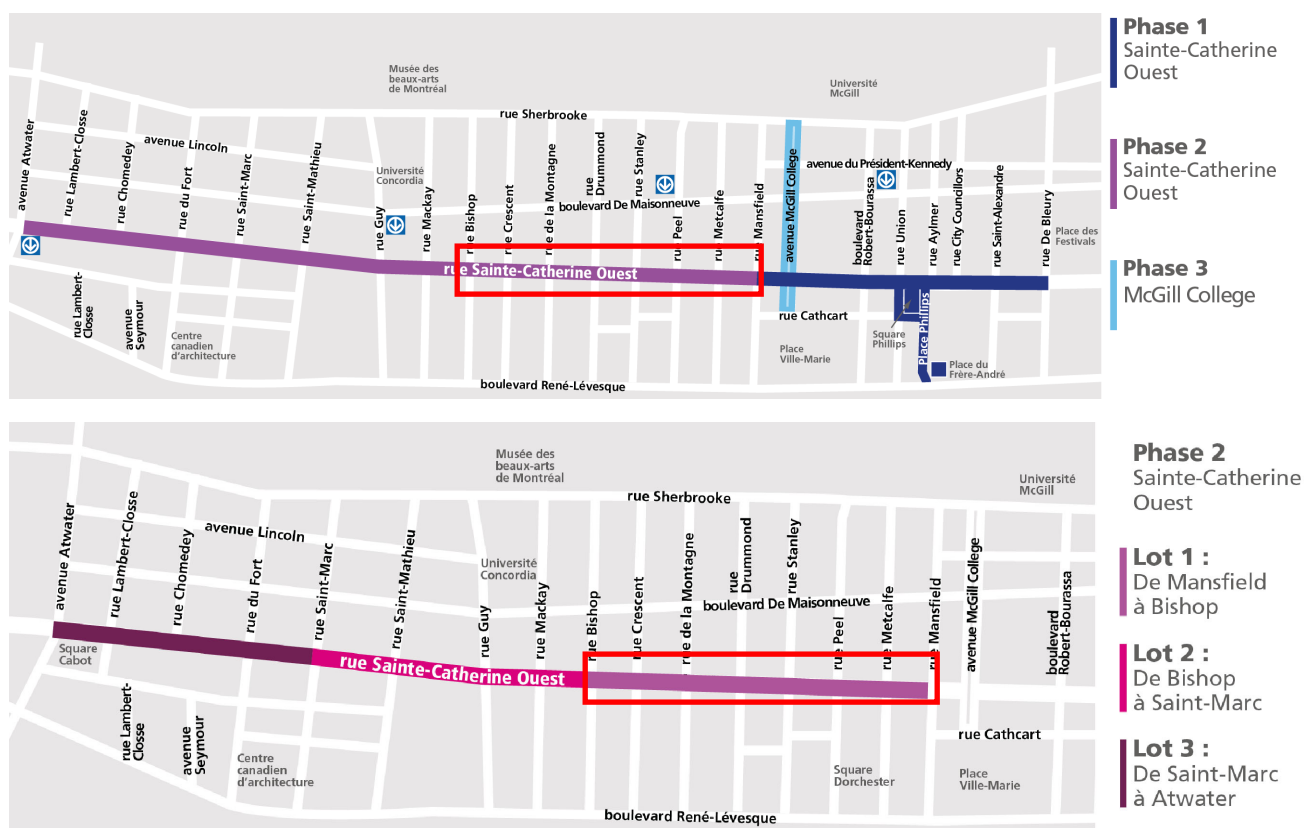
** Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine (règlement de la Ville de Montréal 02-136).

monuments, tel celui à la gloire de Lord Strathcona en 1907, le Cénotaphe en 1924 et la statue de Wilfrid Laurier en 1953 sont érigés. En 1953, l'élargissement du boulevard Dorchester (devenu René-Lévesque) coupe l'espace en deux et sépare la place du Canada du square Dorchester.

Plus à l'est se trouve le square Phillips, entre les rues Union et Aylmer. Ce dernier est situé sur des terrains cédés à la Ville par Alfred Phillips en 1841. Ce lieu est à l'origine aménagé comme un jardin à la française avec des allées bien découpées. Ses abords se développent après la mise en œuvre du plan directeur conçu par John Ostell, en 1842. Celui-ci oriente le développement urbain vers le nord-ouest et propose le prolongement de plusieurs artères, dont les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke.

LOCALISATION

La zone à l'étude constitue la phase 2 (lot 1) d'un projet en 3 phases, soit les suivantes : phase 1 - rue Sainte-Catherine Ouest (partie est, incluant le square Phillips et la place du Frère-André); phase 2 - rue Sainte-Catherine Ouest (partie ouest, divisée en 3 lots), phase 3 - avenue McGill College.



Secteur à l'étude en rouge : phase 2, lot 1 (Source : Ville de Montréal)

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a rencontré, lors de sa réunion en vidéoconférence du 5 février 2021, les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité ainsi que des représentants externes mandatés pour le projet dans l'optique de commenter le projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 2, lot 1).

Il s'agit d'une première présentation au CPM pour cet objet. Auparavant, le CPM a été consulté à deux reprises pour la phase 1 du projet visant le réaménagement du square Phillips et de la place du Frère-André. Ces présentations ont donné lieu à un avis préliminaire (A19-SC-04), émis le 5 avril 2019, et à un avis (A19-SC-09) en date du 18 juin 2019.

DESCRIPTION DU PROJET ³

Le projet consiste au réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 2, lot 1), entre les rues Mansfield et Bishop. Il s'inscrit dans une démarche globale qui s'étend sur 2,4 km, entre la rue De Bleury et l'avenue Atwater (Phases 1 à 3).

Ce projet prévoit le remplacement des infrastructures et le réaménagement du domaine public. La proposition d'aménagement réduit considérablement l'espace dédié aux automobiles au profit de trottoirs conviviaux et d'aires d'appropriation. En s'inspirant du caractère singulier du secteur, la proposition vise notamment à :

- mettre en valeur la richesse architecturale et patrimoniale du cadre bâti;
- consolider les liens vers le square Dorchester et mettre en valeur le Dominion Square Building;
- déployer sur le domaine public des zones de repos et des aires de socialisation pour tous les types d'usagers;
- favoriser les événements commerciaux éphémères et événementiels;
- créer des parcours artistiques et instaurer des programmes favorisant un lien entre l'identité commerciale, l'art et les aménagements;
- augmenter la présence des arbres et le verdissement afin de créer des îlots de fraîcheur et de tirer profit des bénéfices écosystémiques qu'offre la végétation en milieu urbain.

ANALYSE DES ENJEUX

Le CPM souligne la clarté de la présentation. Il formule les commentaires et les recommandations qui suivent sur le projet qui lui a été soumis.

Flexibilité des aménagements

Dans l'ensemble, le CPM est favorable aux stratégies d'aménagement proposées, lesquelles sont en lien avec l'identité de la rue Sainte-Catherine et la mise en valeur du patrimoine. Celles-ci contribuent également à la vocation du lieu en tant que place publique.

³ Texte adapté d'un document fourni par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour la séance du CPM le 5 février 2021.

Le CPM apprécie la flexibilité de la programmation, qui permet d'offrir des aménagements variés selon les besoins tout au long de l'année. Il se réjouit notamment de la tenue d'activités éphémères, été comme hiver. Il juge que ces différentes possibilités contribuent à dynamiser le secteur et à favoriser la socialisation. Le CPM apprécie aussi la proposition de piétonner certains tronçons de la rue Sainte-Catherine en période estivale (ex. entre les rues Stanley et Drummond), ou bien celle de rendre accessible du mobilier urbain (ex. bancs) en période hivernale.

Le CPM a toutefois certaines inquiétudes quant aux effets engendrés par cette flexibilité à long terme. Il craint qu'au cours du temps, la succession des divers aménagements temporaires engendre leur « cristallisation ». Il appréhende, par exemple, la mise en place d'annexes temporaires qui deviendraient « permanentes » (ex. terrasses). Le cas échéant, ces types d'ajouts qui se greffent aux installations déjà en place auraient pour effet de briser le rythme qui ponctue le parcours, soit l'une des intentions du concept d'aménagement. Bien que des moyens soient prévus pour des aménagements ponctuels (ex. bacs amovibles, espaces libres à maintenir, etc.), le CPM recommande que des mesures soient instaurées pour assurer le maintien de cette flexibilité à long terme.

Continuité et mobilier urbain

Le CPM apprécie l'idée de conserver l'approche conceptuelle entre la phase 1 et la phase 2, par le rythme du mobilier urbain, les types de lampadaires, etc. Dans la foulée du projet actuel et des étapes qui suivront, le CPM insiste pour que cet arrimage harmonieux soit conservé entre les deux secteurs.

De plus, le CPM apprécie les éléments unificateurs proposés sur la rue Sainte-Catherine, tels la trame de pavage, le style du mobilier urbain, etc. Il juge toutefois que, dans l'ensemble, les propositions semblent très chargées dans un secteur déjà vibrant et animé. Il remet en question la quantité de mobilier urbain et propose de le réduire au minimum afin d'alléger l'espace. Il ajoute que des zones de silence seraient nécessaires pour éviter un certain envahissement du domaine public, particulièrement à l'est du secteur à l'étude qui est plus largement fréquenté.

Le CPM propose aussi d'éviter la multiplication d'informations dans la programmation des parcours artistiques et immersifs, dans un paysage urbain déjà surchargé d'informations (notamment avec les enseignes commerciales).

Circulation piétonne

Considérant le fort achalandage des piétons sur la rue, le CPM soulève le besoin actuel d'offrir plus d'espace de circulation sur le trottoir. Il note toutefois que celle-ci ne semble pas offrir de gain supplémentaire à cet égard. Le CPM comprend que la ligne du mobilier est dotée d'une certaine porosité, mais il croit que ceci ne soit pas suffisant pour assurer une fluidité de la circulation. Il recommande donc de prévoir des aménagements offrant davantage d'espace de circulation pour les piétons.

Verdissement

Le CPM apprécie les gestes de verdissement prévus, lesquels font suite aux besoins exprimés par la population. Certaines attentions sont toutefois soulevées à l'égard de leur soin et de leur conservation.

Étant donné le faible taux de survie des arbres à long terme au centre-ville, le CPM se réjouit de constater que des mesures sont prévues pour favoriser leur santé et leur conservation. Il note l'ajout de cols à la base des arbres et des fosses plantées munies de bordures rehaussées pour minimiser les risques de piétinement.

En ajout à ces mesures, le CPM suggère fortement la mise en place d'un programme d'entretien ainsi qu'un suivi rigoureux de la part de l'Arrondissement pour assurer le bien-être végétal et leur conservation à long terme.

Diversité des modes de transport

Le CPM est en faveur des gestes proposés pour favoriser la sécurité et la convivialité des mouvements piétons (ex. intersections surélevées atténuant la vitesse automobile, réduction de la largeur de la voie de circulation, etc.). Toutefois, dans ce secteur animé où interagissent divers modes de circulation, le CPM se questionne quant à l'impact de ces aménagements sur la circulation automobile. Il craint que ces derniers occasionnent, par exemple, des goulots d'étranglement aux intersections plus fréquentées (ex. rues Sainte-Catherine/Peel). Il se questionne aussi si l'absence de pistes cyclables et la piétonnisation temporaire de certains tronçons de rues allaient occasionner des impacts au niveau de la circulation à vélo, notamment au niveau de l'embouteillage et de la sécurité des usagers. Dans l'ensemble, le CPM recommande la création d'aménagements favorisant la cohabitation harmonieuse des divers modes de transport.

Parcours commémoratif et immersif

Le CPM est enthousiaste à l'idée de réaliser un parcours commémoratif (parcours « historique ») dans lequel seraient intégrées des plaques de bronze soulignant des éléments d'intérêt patrimonial. En prévision des textes qui y seront inscrits, il suggère que ces derniers fassent référence à des éléments concrets ayant une signification pérenne (ex. tel un événement historique, l'histoire d'un immeuble, etc.), au-delà de la proposition d'y inscrire que des mots isolés. Il propose aussi que certaines de ces plaques soient intégrées au mobilier urbain, et non seulement au sol, afin qu'elles soient lisibles tout au long de l'année. Il propose aussi la création d'une diversité d'outils de communication et d'interprétation pour tous les usagers (ex. plateforme numérique, code QR, etc.).

Le CPM suggère que le programme commémoratif lui soit envoyé à nouveau (à une séance ultérieure) pour commentaires.

Le CPM est également en faveur de la création d'un parcours immersif pour la mise en valeur de l'identité de la rue Sainte-Catherine. Il apprécie par ailleurs que le programme envisagé offre des événements ponctuels à toutes saisons de l'année (ex. légendes durant la période des Fêtes). Il suggère que certains de ces événements soient aussi compatibles et complémentaires au parcours commémoratif.

Archéologie

Dans le cas où des excavations seraient prévues, le CPM recommande de réaliser des études de potentiels archéologiques étant donné que le secteur à l'étude est situé à proximité d'un site archéologique recensé (intègre), (cimetière Saint-Antoine, place du Canada et square Dorchester - BiFj-037)⁴ et de secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel⁵.

⁴ Ville de Montréal, *Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Ville-Marie*, 2005, p. 134

⁵ Ville de Montréal, Plan d'urbanisme

(http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PLAN_URBANISME_FR/MEDIA/DOCUMENTS/160125_CARTE_2_6_2.PDF/
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,142386994&_dad=portal&_schema=PORTAL) (site consulté en février 2021)

Coordination et planification d'ensemble

En somme, le CPM souligne l'importance d'assurer une coordination étroite entre l'équipe de projet et l'Arrondissement, et ce, lors de la planification, de la mise en œuvre et du suivi du projet à long terme (ex. entretien des végétaux). Il se réjouit par ailleurs de constater que certaines intentions du projet répondent à la réglementation déjà en place (ex. mise en valeur des murales, enseignes commerciales, etc.).

Dans un souci de cohérence, il recommande également d'assurer une vision commune entre les orientations du projet et celles établies ou en cours de réflexion par la Ville (ex. Plan stratégique 2030⁶, futur plan d'urbanisme et de mobilité).

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 2, lot 1) selon la proposition qui lui a été présentée. Dans l'ensemble, il apprécie les stratégies d'aménagement, lesquelles sont en lien avec l'identité de la rue Sainte-Catherine et la mise en valeur du patrimoine.

Il émet les recommandations suivantes :

- 01 Réfléchir à l'idée de réduire la quantité de mobilier urbain proposée;
- 02 Créer un corridor de circulation piétonne plus généreux sur le trottoir;
- 03 Poursuivre l'intention d'harmoniser les aménagements de la phase 1 et de la phase 2;
- 04 Mettre en place un programme d'entretien pour les végétaux et assurer son suivi à long terme;
- 05 Réaliser des aménagements qui favorisent une cohabitation harmonieuse entre les divers modes de transport (piétons, vélos et automobiles);
- 06 Concernant le parcours commémoratif et les plaques de bronze prévues, choisir des textes portant sur des éléments ayant une signification pérenne (ex. événement historique, histoire d'un immeuble, etc.); réaliser à l'occasion des événements éphémères complémentaires au parcours commémoratif;
- 07 Dans le cas où des excavations sont prévues, réaliser des études de potentiels archéologiques;
- 08 Assurer une coordination étroite entre l'équipe de projet et l'Arrondissement pour la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet (ex. entretien des végétaux, mise en valeur du patrimoine, etc.); maintenir une vision commune entre les orientations du projet et celles établies ou en cours de réflexion par la Ville (ex. Plan stratégique 2030, futur plan d'urbanisme et de mobilité).

Note adressée au demandeur :

Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

⁶ Ville de Montréal, *Montréal 2030 : plan stratégique*, 2020, 39 pages (<https://montreal.ca/articles/montreal-2030-un-premier-plan-strategique>; <https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1612237761/portail/ynxwhzrvpnfmpfhxc7t1.pdf>) (site consulté en février 2021)

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 2 mars 2021

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.